



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE TARIFICATION

Les présents tarifs s'appliquent également aux usagers de la bibliothèque, citoyens de la municipalité de Piedmont, en vertu d'une entente intermunicipale d'utilisation de la bibliothèque municipale.

Pour l'**abonnement à la bibliothèque**, il est perçu par personne :

	Résident	Non-résident
14 ans et moins	Gratuit	150 \$
15 ans et plus	Gratuit	175 \$

Le **remplacement d'une carte de bibliothèque** est gratuit.

Pour le **retard d'un document emprunté**, pour chaque jour qui commence après la date limite fixée pour son retour, il est perçu, sans excéder le montant de 10 \$ :

Livre/document appartenant à la bibliothèque de Saint-Sauveur	0,15 \$
Livre/document emprunté en prêt entre bibliothèque	0,25 \$

Pour la **perte ou dommage d'un document emprunté**, il est perçu :

Frais de traitement pour le remplacement	10 % du coût de remplacement (Non applicable pour le remplacement d'un périodique)
Périodique	2,50 \$
Livre et document neuf (Moins de 2 ans de sa date d'achat)	100 % du coût d'achat
Livre et document usagé (Plus de 2 ans de sa date d'achat)	50 % du coût d'achat
Tous les produits du CRSBPL	Au coût facturé par le CRSBPL

Pour la **fourniture d'une copie de document ou une impression**, il est perçu :

Pour chaque page photocopiée en noir et blanc seulement	0,15 \$
---	---------

Pour l'**utilisation d'un poste informatique**, le montant horaire perçu :

Abonné	Gratuit
Non-abonné	3 \$